DREAL Auvergne

bilan 2010 perspectives 2011



AUVERGNE

Sommaire

Édito	3
Bilan thématique 2010 et perspectives 2011	
Les politiques territoriales de développement durable Grenelle Environnement	4
Le logement en Auvergne	6
Les sites et paysages	8
Nature et biodiversité	10
Évaluation environnementale	13
Eaux et milieux aquatiques	14
Énergie - Air - Climat - Construction	16
Risques technologiques	18
Risques naturels - Hydrométrie - Prévision des crues	22
Transports et déplacements	24
Sécurité routière - Contrôle des transports - Contrôle des véhicules	27
Les routes nationales	30
Fonctions support et vie du service	33
Organigramme	35

Édito

L'année 2010 a vu la création de la DREAL Auvergne, direction issue de la fusion de la DIREN (direction régionale de l'environnement), de la DRE (direction régionale de l'équipement) et de la DRIRE (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - hors activité développement économique et métrologie légale). Ce document permet d'apprécier la variété des missions de la DREAL et l'ampleur du chemin parcouru pour une structure qui demeure encore jeune. Il présente le bilan de l'année 2010 et les perspectives pour l'année 2011.

De nombreux dossiers importants ont marqué l'année 2010 avec le lancement du débat public sur l'accélération de la mise à 2x2 voies de la route centre Europe Atlantique (RCEA), la préparation du débat public sur la LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon, l'élaboration, en liaison avec l'agence régionale de santé, du plan régional santé environnement, le renouvellement des chartes des parcs naturels régionaux, le démarrage de la déclinaison des nouveaux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux...

D'une façon générale, la DREAL a veillé à décliner le Grenelle Environnement en région. Grâce au développement des synergies entre les différentes composantes de la DREAL, l'amélioration de la qualité de nos prestations est recherchée sur tous ces sujets.

Sur les fonctions support, un important travail a été réalisé, avec l'achèvement, en 2010, du projet immobilier de la DREAL et la prise en charge de nouvelles missions, au niveau régional comme par exemple la gestion administrative et la paye des agents.

Enfin, d'une façon générale et sur les bases des acquis existant dans les différentes directions, la DREAL s'est engagée dans une démarche qualité qui a abouti, en fin d'année 2010, par la certification ISO 9001 de plusieurs de ses activités, avec la volonté d'étendre progressivement le périmètre de cette certification dans l'objectif de mieux satisfaire nos bénéficiaires.

L'année 2011 s'annonce aussi riche de défis à relever et je tiens à remercier l'ensemble des agents de la DREAL pour leur implication dans leurs missions.

Le directeur régional

Hervé VANLAER

Les politiques territoriales de développement durable

Grenelle Environnement

L'efficacité du développement durable suppose une réelle intégration dans toutes les politiques thématiques des différents acteurs qui vont bien au-delà du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement dans la sphère État, et plus généralement concernent les collectivités, les associations et tous les secteurs économiques. Dans ce contexte, le rôle de la DREAL Auvergne est double. D'une part, faciliter la prise en compte du développement durable par

tous les partenaires régionaux et d'autre part, assurer une bonne adaptation des orientations nationales au territoire régional, en réalisant une analyse des enjeux propres à l'Auvergne.

Bilan 2010

Territorialisation du Grenelle Environnement

L'élaboration d'un tableau de bord des politiques publiques menées dans le cadre des attributions nouvelles du Ministère du Développement durable est apparue comme une nécessité au sein de la DREAL dès le début de l'année 2010. Deux feuilles de route ont encadré la démarche : les engagements du Grenelle Environnement et le Profil environnemental de l'Auvergne.

Une analyse des 268 engagements du Grenelle adaptée à notre région a conduit à l'élaboration d'un document présentant une vision de la territorialisation du Grenelle en Auvergne.

Des indicateurs d'évaluation du Grenelle et un décryptage par l'État des enjeux territoriaux et des plans et programmes sont ainsi proposés. Ils permettront de suivre l'avancée de ces différentes politiques.

En parallèle, un projet d'atlas des politiques de développement durable a été engagé par des travaux exploratoires.

Promotion du développement durable

L'action de la DREAL a permis le financement de 4 projets d'agenda 21. L'État soutient financièrement et techniquement la plateforme 21, outil d'animation, d'échanges et de mutualisation des informations et pratiques sur le développement durable, au service des acteurs professionnels et institutionnels du Massif central.

La DREAL a participé à une journée organisée par la plateforme 21 qui a permis de présenter les nouvelles orientations issues des lois Grenelle 1 et 2 en décembre 2010.

La DREAL prend également part aux réflexions menées par le Comité Régional de l'Éducation à l'Environnement.



Les parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des territoires riches mais fragiles, qui font l'objet d'un projet traduit dans une charte ayant vocation à être reconnue comme agenda 21 local. Ils revendiquent auprès de l'État un classement qui fait l'objet, en cas de succès, d'un décret du Premier Ministre. La charte engage pour 12 ans les collectivités locales partenaires (région, départements, communes et communautés de communes) ainsi que l'État. Ils constituent, sur l'espace rural auvergnat, le fer de lance de l'organisation, de l'action, de l'aménagement, du développement et finalement de la vie durables. L'État accompagne localement les démarches initiées par les régions et, au niveau national, attribue le label. Le projet de charte renouvelée du parc naturel régional des volcans d'Auvergne a été présenté mi-décembre au conseil national de la protection de la nature (CNPN) pour un avis intermédiaire, après qu'un rapporteur ait visité le territoire.

Suite à l'enquête publique réalisée en 2009, le texte de la charte du PNR Livradois-Forez a justifié quelques retouches. Après avoir mis au point les nouveaux statuts du syndicat mixte de gestion en collaboration avec Rhône-Alpes, la région Auvergne a proposé le rapport final et le plan à l'approbation des collectivités locales. Les deux régions ont ensuite conjointement arrêté le périmètre définitif en décembre.

Ces deux parcs naturels régionaux et le syndicat mixte du Grand Clermont ont poursuivi le travail entamé en 2007 relatif à la transformation des paysages péri-urbains. Plusieurs actions ont été menées en 2010 :

- signature d'un texte d'engagement commun par les présidents des trois structures, repris dans les deux chartes et dans le SCoT du Grand Clermont,
- mise au point d'une cartographie partagée de reconnaissance des paysages et d'identification des structures paysagères à préserver et valoriser,
- organisation d'une journée terrain à destination des élus.

La réflexion engagée depuis 2008 sur le périmètre du PNR Monts d'Ardèche s'est poursuivie en 2010 sans parvenir à un aboutissement.

Les trois régions impliquées dans le projet de PNR de l'Aubrac ont mis en place mi-2010 une association pour conduire une réflexion sur la détermination d'un périmètre.

Les régions Auvergne et Languedoc-Roussillon ont



Ville durable

La DREAL a accompagné la montée en puissance de l'écocité clermontoise portée par le syndicat mixte du Grand Clermont, aux côtés de la Direction Départementale des Territoires du Puy de Dôme. Elle a en particulier organisé la tenue du second atelier local Ecocité, espace de dialogue entre les instances nationales et les acteurs locaux sur les thèmes de l'innovation et l'expérimentation pour construire la ville de demain.

Perspectives 2011

Territorialisation du Grenelle Environnement

La déclinaison de la territorialisation des enjeux du Grenelle en Auvergne et le tableau de suivi des orientations sera mis en ligne sur internet en 2011.

Une restitution autour de ce document est envisagée dans le cadre d'une journée Grenelle associant l'ensemble des composantes du Grenelle.

Les parcs naturels régionaux

Suite à l'avis du CNPN fin 2010, le projet de charte renouvelée du PNR des volcans d'Auvergne sera amendé avant d'être soumis à l'enquête publique vraisemblablement fin 2011.

Le projet du parc naturel régional Livradois-Forez sera examiné de nouveau en 2011 par le CNPN pour un avis final. Le décret attribuant le label pourrait ainsi paraître avant la fin du premier semestre.

La réflexion sur le PNR Monts d'Ardèche ainsi que les proiets de création des PNR de l'Aubrac et du Haut Allier Margeride seront poursuivis.

Trois actions sont envisagées en 2011 dans le cadre de l'appel à projet paysage péri-urbain : l'organisation d'une nouvelle journée de terrain, l'édition d'un ouvrage de sensibilisation de type « lexique du paysage périurbain » introduisant des notions nouvelles sur les paysages périurbains et qualifiant divers phénomènes récents d'urbanisation, la préparation d'une expo photo itinérante.



Le logement en Auvergne

La DREAL est en charge, dans le respect des orientations nationales, de l'élaboration de la politique régionale de l'habitat fondée sur la connaissance des territoires et des marchés locaux de l'habitat. Elle la soumet au débat notamment au sein du comité régional de l'habitat et pilote sa mise en œuvre en répartissant les objectifs et les crédits entre les départements et en coordonnant l'action du réseau

des directions départementales sur le champ du logement.

L'année 2010 a été marquée par de nouvelles orientations gouvernementales en matière de politique du logement. Elles reposent sur le constat que le plan de cohésion sociale a permis de mettre à niveau le parc de logements sociaux publics avec les besoins dans les régions où les marchés immobiliers sont détendus. Il s'agit donc, désormais, de concentrer la production HLM dans les régions où les besoins ne sont pas satisfaits et de privilégier, dans les territoires de moindre concentration urbaine, le traitement du parc existant en termes de salubrité et de performance énergétique.



Bilan 2010

Le recentrage des aides au logement social

Région au marché du logement peu tendu, l'Auvergne a connu en 2010 une première baisse de ses objectifs de production de logements sociaux. 1 218 logements sociaux ont toutefois été financés et la répartition établie par la DREAL et mise en oeuvre par les directions départementales des territoires a permis de concentrer 51% de cette production sur l'agglomération clermontoise, le territoire le plus tendu de la région. 30% des logements financés sont, en outre, des logements très sociaux accessibles aux ménages aux plus faibles ressources.

Le pilotage régional de l'Agence nationale de l'habitat réformée

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance de l'Agence nationale de l'habitat qui a fait du préfet de région le délégué régional de l'Agence, la DREAL a pris en charge en 2010 la gestion régionale des aides à l'habitat privé. Parallèlement, de nouvelles priorités d'intervention ont été définies.

Perspectives 2011

Elles renforcent la dimension solidaire et écologique de l'Agence. Il s'agit de la lutte contre l'habitat indigne et dégradé d'une part, de l'aide à la rénovation thermique des logements des propriétaires occupants à ressources modestes d'autre part. Dans ce cadre, la réhabilitation de 2 620 logements a été aidée dont les trois quarts ont concerné des propriétaires occupants.

La négociation des conventions d'utilité sociale avec les bailleurs sociaux

Instaurées par la loi de mobilisation pour le logement du 25 mars 2009, les conventions d'utilité sociale préfigurent un nouveau mode de relation entre l'Etat et les organismes HLM. Elles visent à contractualiser globalement avec l'Etat l'ensemble du champ d'activité des bailleurs sociaux sur la base d'engagements négociés et en association avec les collectivités locales. La négociation de 14 conventions d'utilité sociale a été conduite en 2010 par les DDT avec l'appui de la DREAL. Devant être conclues avant le 30 juin 2011, 8 d'entre elles ont déjà été signées par le préfet de région.

L'implication dans les fonctions sociales du logement

Au delà de la production et de la réhabilitation, la politique régionale du logement que porte la DREAL doit s'attacher à appréhender les difficultés d'accès et de maintien dans le logement, à favoriser les parcours conduisant de l'hébergement au logement, à garantir le droit au logement opposable. Ces enjeux de cohésion sociale portés sur le terrain par les DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) ont conduit à développer un partenariat entre DREAL et DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) sur ce champ d'intervention afin de coordonner les actions.

Quelques chiffres

Logements locatifs sociaux

1218 logements financés dont 416 logements très sociaux (PLAI > Prêt locatif aidé d'intégration)

4.5 millions d'euros de subventions

Amélioration de l'habitat privé

2 620 logements subventionnés dont 1886 de propriétaires occupants

14.3 millions d'euros de subventions Anah

Les enjeux du programme «Habiter mieux»

Financé par le grand emprunt pour les investissements d'avenir, ce programme a vocation à aider à la rénovation thermique des logements privés. Il va permettre d'offrir aux propriétaires occupants impécunieux un diagnostic énergétique et technique, un financement renforcé des travaux puis un accompagnement répondant à leurs besoins. Mobilisables dans le cadre de contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique qui devront être signés avec les collectivités locales, ses financements, qui viendront en complément des aides de l'Anah, représentent un levier puissant pour apporter une réponse durable à la précarité énergétique.

10 000 logements devraient être traités en Auvergne sur les 7 années du programme qui constitue une réponse particulièrement adaptée aux besoins de notre région.

Un recentrage accru des aides au logement social

En 2011, en dépit d'un contexte budgétaire contraint, 120 000 logements sociaux nouveaux devraient être financés en France. Compte tenu de la poursuite du recentrage amorcé en 2010, les objectifs de financement HLM de l'Auvergne seront en baisse en 2011. La répartition régionale conduira à une concentration accrue des opérations sur les territoires les plus tendus de la région et à une plus grande sélectivité dans le choix des opérations financées.

La réforme de la demande de logements sociaux

Le système d'enregistrement des demandes HLM dit « numéro unique », créé en 2002, est profondément réformé. Le premier objectif est d'améliorer la transparence des processus d'attribution des logements sociaux. Le nouveau dispositif va également contribuer à favoriser le droit au logement opposable en identifiant mieux les besoins des ménages. Enfin, la réforme va rendre plus simples les démarches du demandeur et lui garantir une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire grâce à la mise en place d'un formulaire unique et d'une liste nationale de pièces justificatives. La DREAL est chargée de piloter le déploiement de la réforme dans les départements.

Le nouveau prêt à taux zéro, le PTZ+

Etre propriétaire est une aspiration de la majorité des Auvergnats et le développement de l'accession à la propriété est un axe majeur de la politique régionale du logement. Ainsi, le 1er janvier 2011 est entrée en vigueur la réforme du prêt à taux zéro. Elle poursuit trois objectifs :

- d'abord, simplifier, en passant de trois dispositifs existants (le PTZ actuel, le crédit d'impôt et le Pass foncier) à un produit unique et lisible,
- ensuite, aider davantage car il est accordé sans conditions de ressources,
- enfin, aider mieux car il accorde des montants plus élevés qu'actuellement. Il privilégie les zones tendues où l'accession à la propriété est la plus difficile et les logements thermiquement performants.

Les sites et paysages

La DREAL Auvergne est chargée de la politique des sites et paysages dans la région. A ce titre, elle réalise des outils de connaissance des paysages, participe aux démarches de valorisation des paysages et veille à une meilleure prise en compte de ce volet dans les différentes politiques publiques. La DREAL est également chargée de la mise en œuvre de mesures de protection ou de gestion des sites par des moyens réglementaires et financiers.



Bilan 2010

La connaissance des paysages

L'année 2010 a été consacrée à la préparation du lancement d'un atlas régional des paysages. Un de ses objectifs sera d'éclairer les démarches de planification prévues par le Grenelle (Schémas air climat énergie et cohérence écologique) en ouvrant un champ de concertation et d'analyse de terrain simultané.

L'étude engagée avec l'ONF et les services de l'État dans l'Allier sur la valorisation du massif forestier de Tronçais a fait l'objet d'un rendu en fin d'année 2010, une visite d'inspection a permis d'obtenir un point de vue national sur la protection adaptée à ce patrimoine.

Enfin, la DREAL a lancé une étude sur les lacs d'Auvergne faisant l'objet de mesures de protection.

Les opérations «Grands Sites»

En 2010, des études ont été menées dans le Cantal sur les voies d'accès au Pas de Peyrol sur les virages en épingles comme celui du col de Récusset.

L'opération **Grand Site «Puy-Mary, volcan du Cantal»** conduite par le Syndicat Mixte du Puy-Mary, sous l'égide du Conseil général du Cantal et soutenu par l'État, a été poursuivi en 2010. Le gros œuvre des travaux de restauration du centre d'accueil de Dienne a ainsi pu être finalisé.

La quatrième et dernière maison d'accueil du Grand Site a été acquise cette même année sur la commune

de Le Claux. Il s'agit d'une maison bourgeoise d'architecture traditionnelle.







L'opération Grand Site « Puy de Dôme » phase 2, menée par le Conseil général du Puy-de-Dôme, a connu une notable avancée en 2010. Le projet de train à crémaillère, a obtenu les autorisations ministérielles nécessaires au titre du site classé en mai 2010 après instruction par la DREAL et l'architecte des bâtiments de France. Les travaux ont commencé en août 2010, encadrés localement par un comité de suivi des travaux comprenant des personnes qualifiées.

Une réflexion a été engagée par le Conseil général avec l'appui des services de l'État pour étudier un programme pour une opération Grand Site phase 3 sur la partie centrale des Dômes. Cette opération porterait pour l'essentiel sur une requalification paysagère et une restauration des milieux naturels de cette partie centrale de la chaîne des Puys.

Les sites classés

L'étude de classement du plateau de Gergovie et des autres sites Arvernes s'est poursuivie, le diagnostic a obtenu un avis favorable en commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Le projet de périmètre du futur site classé est en cours de négociation avec les élus.

L'étude engagée fin 2009 pour mettre en cohérence les différents périmètres de classement et portant sur 8 communes du bassin du Puy en Velay a fait l'objet d'une restitution en préfecture devant les élus concernés fin 2010. Deux projets de sites classés ont été élaborés suite à cette étude et en accord avec les communes concernées : les ravins de Corboeuf (Rosières) et les gorges du Dolaizon (Vals près le Puy et St Christophe sur Dolaizon).

L'articulation des opérations au titre de Natura 2000 et des autorisations au titre du site classé du Mézenc a été validée en commission des sites. Des opérations de coupes forestières pour des raisons de biodiversité, de paysage et de qualité de l'eau ont été programmées en 2011 sur plus de 30 ha.

Dans le département de l'Allier, la DREAL accompagne le syndicat mixte des Monts de la Madeleine sur un projet de classement de site des « hêtres tortueux ». Les études préalables (recensements, inventaires, études sanitaires des alignements, études ethno-historiques) sont terminées. Le site étant aussi présent dans la Loire, le travail est réalisé de concert avec la DREAL Rhône-Alpes et un seul dossier commun sera présenté au Ministère.

I' UNESCO

Portée par le Conseil général du Puy-de-Dôme, la candidature de la chaine des Puys et failles de Limagne à l'inscription au patrimoine mondial a pu être soumise au comité national des biens français du patrimoine mondial en juin 2010. La qualité et le sérieux de cette candidature ont été soulignés. La DREAL a contribué à la concrétisation d'une convention entre le parc naturel régional des volcans d'Auvergne, le Conseil général et l'État dans l'optique de cette candidature.

Perspectives 2011

Sur le site du Puy-Mary, seule la maison d'accueil de Mandailles est actuellement ouverte au public. L'ouverture de la maison d'accueil de Dienne est prévue printemps 2011 et une étude de restauration de la maison d'accueil du Falgoux pourrait être lancée en 2011. La mise en fonctionnement de ces maisons d'accueil, prévues chacune avec parking, permettra d'expérimenter un moyen de transport collectif, envisagé sous forme de navettes. Les travaux de requalification des abords de la maison de site du Pas de Peyrol et du col d'Eylac débuteront au printemps 2011. Le label Grand Site de France pourrait être attribué aux gestionnaires du Grand Site au printemps 2011 par le Ministère de l'Écologie.

En 2011, un travail particulier sur les modalités de gestion du site de la chaine des puys et failles de Limagne dans l'optique de l'inscription au patrimoine mondial sera réalisé par les partenaires concernés.

Les discussions vont se poursuivre en 2011 pour étudier l'option la plus favorable à la protection et la mise en valeur du massif de la forêt de Tronçais.

Concernant le projet de site classé de Gergovie, la démarche se poursuivra, il est envisagé de soumettre le dossier à l'avis de la commission départementale de la nature et à la commission supérieure des sites fin 2011.

Nature et biodiversité

La DREAL Auvergne assure, sur le territoire régional, la mise en oeuvre des politiques nationales de la nature et de la biodiversité en agissant directement ou en s'appuyant sur un réseau de partenaires pour améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats, assurer leur protection, leur gestion en harmonie avec un développement durable du territoire.



Bilan 2010

Continuités écologiques et trame verte et bleue

Concernant le dispositif « trame verte et bleue », la DREAL Auvergne, sans attendre la promulgation de la loi « Grenelle 2 » du 2 juillet 2010, a entrepris avec le Conseil régional des actions de cadrage méthodologique et d'études préalables à la réalisation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). La DREAL Auvergne a organisée deux réunions en 2010 avec les services de l'État et les établissements publics concernés.

Soutien aux conservatoires régionaux d'espaces naturels

Une convention pluriannuelle d'objectifs 2010-2012 a été signée avec le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne et le Conservatoire des Sites de l'Allier portant sur le soutien à l'action des conservatoires d'espaces naturels régionaux.

Natura 2000

En 2010, le programme ambitieux de finalisation de l'installation des comités de gestion des sites Natura 2000 et d'élaboration des documents d'objectifs a été réalisé. Sur les 94 sites régionaux, tous, excepté le site de Château Jaloux dans l'Allier, ont été installés et disposent d'un document d'objectif (docob) approuvé ou en cours d'élaboration.

L'élaboration des docobs des 3 sites «rivières à écrevisses, à moules perlières et à loutres » en Auvergne, se poursuit.

Un important travail de redéfinition des périmètres et d'inventaires est en cours de finalisation sous le pilotage d'un comité régional animé par la DREAL.

La fin de l'année a vu l'animation de 64 sites, la gestion de 41 d'entre eux ayant été confiée à des collectivités et leur comité de pilotage présidé par un élu.

Les actions menées en 2010 par la DREAL et les DDT, qui participent à l'animation des sites, ont prioritairement été consacrées à la consolidation juridique du réseau : prise des arrêtés modificatifs des comités de pilotage du Cantal non conformes à la loi sur le développement des territoires ruraux, approbation préfectorale des documents d'objectifs, propositions de désignation ministérielle. La révision des docobs les plus anciens a été engagée sur 6 sites. La définition à la parcelle des périmètres a été poursuivie, afin de faciliter la mise en oeuvre des mesures de gestion contractuelle (mesures agri-environnemantales territorialisées, contrats et chartes Natura). En 2010, ce travail a concerné 15 sites et a nécessité, dans la plupart des cas, la reconsultation des conseils municipaux et des établissements publics de coopération intercommunale.

L'animation des sites fait appel à des financements de l'État. Les sites transférés aux collectivités ont tous bénéficié de co-financements au titre du FEADER.

La concertation pour l'extension de périmètre des sites de Busset et des gorges du Haut Cher dans l'Allier, menée sous l'autorité du préfet de l'Allier, est en cours, l'opportunité scientifique ayant été validée par le Muséum National d'Histoire Naturelle et proposée par le Ministère.

Afin de rendre opérationnel le premier décret d'application de la loi relative à la responsabilité environnementale qui a élargi le champ d'application des plans, programmes et projets soumis à étude d'incidence dans les sites Natura 2000, un important travail de coordination des services de l'État en région a été mené. La DREAL a proposé un cadrage régional des projets soumis dans les départements à l'évaluation de leur incidence sur les sites auvergnats pour aider les directions départementales des territoires dans l'élaboration des listes.

L'animation régionale des services de l'État et des partenaires (structures porteuses et structures animatrices) s'est poursuivie dans le cadre d'un séminaire annuel organisé cette année dans le Cantal.

Préservation des espèces

La DREAL instruit chaque année les demandes de particuliers mais surtout d'industriels de certificats pour l'importation et le transport d'espèces sauvages et leurs produits (CITES) : 810 demandes ont ainsi été instruites en 2010. Par ailleurs 14 dossiers d'autorisation de dérogations à la protection d'espèces pour raison d'études, de suivi ou d'aménagement ont été instruits.

Plans nationaux d'actions pour les espèces protégées

La DREAL a poursuivi le travail de pilotage et d'animation de l'élaboration du plan national d'actions en faveur des Maculinea, qui s'est achevé fin 2010.

Concernant la déclinaison régionale des plans nationaux pour lesquelles l'Auvergne a été identifiée comme ayant une responsabilité forte, la situation est la suivante :

- milan royal: dans le cadre du plan d'actions à l'échelle du Massif Central, élaboré par la Ligue de Protection des Oiseaux, le film sur la préservation du milan royal ainsi que de l'atlas des oiseaux nicheurs en Auvergne ont été présentés,
- chiroptères: l'engagement de la déclinaison régionale du plan national, validé début 2010 par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, a débuté en 2010 par l'installation du comité de suivi, la désignation d'une structure animatrice et la réalisation des premières actions de gestion,
- pour les autres plans (loutre, moule perlière, odonates, maculinea,

odonates luronium natans, cistude, sonneur à ventre jaune, pies grièches), la déclinaison régionale des plans a débuté en 2010 par le plan loutre puis début 2011, odonates et cistude, à mesure de la validation ministérielle des



plans nationaux d'actions.

Réserves naturelles nationales

Par delà la poursuite du soutien au fonctionnement des 5 réserves naturelles nationales présentes en Auvergne, la DREAL Auvergne s'est investie dans le projet de création d'une réserve naturelle nationale dans la vallée de la Sioule. Un Comité de suivi et des groupes de travail ont été mis en place au cours du premier semestre. Six réunions publiques ont été organisées en fin d'année, afin d'améliorer la concertation locale dans un contexte d'opposition important.

Dans le domaine des arrêtés de protection du biotope, la DDT de l'Allier a initié des travaux de concertation afin de proposer la protection des espèces et de leurs habitats d'une partie du domaine public fluvial de l'Allier.

Gestion durable des ressources minérales

La DREAL a poursuivi la révision du schéma des carrières du département de l'Allier en initiant l'évaluation environnementale des orientations identifiées. Par ailleurs, en lien avec la Cellule Economique Régionale de la Construction, elle a contribué, dans le cadre de l'observatoire régional des matériaux, à l'animation de groupes de travail sur l'économie de la ressource et sur l'acceptabilité des projets de carrières.

Perspectives 2011

Continuités écologiques et trame verte et bleue

L'instance de pilotage de la démarche, le comité régional trame verte et bleue, sera mis en place à la parution des décrets d'application.

A titre expérimental, un accompagnement des collectivités pilotes à la mise en place des trames verte et bleue en région sera privilégié, des études sur les réseaux écologiques seront pilotées par quelques collectivités dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et les travaux des parcs naturels régionaux sur leurs territoires seront poursuivis.

Aires protégées

Dans le domaine de la protection des espaces naturels, l'année 2011 sera consacrée à la démarche de mise en oeuvre de la déclinaison régionale de la stratégie de création des aires protégées (SCAP). La contribution de l'Auvergne permettra, dans le cadre de l'engagement du Grenelle Environnement, l'impulsion d'une politique ambitieuse de développement du réseau des aires protégées, avec l'objectif de placer, d'ici dix ans, 2% au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte.

Gestion durable des ressources minérales

La révision du schéma départemental des carrières du Puy-de-Dôme sera initiée et le travail sur l'observatoire régional des matériaux sera poursuivi en particulier en mettant à jour les données sur l'adéquation entre les besoins et les ressources en matériaux.



Lac et tourbière du Jolan à Ségur-les-Villas (Cantal)

Natura 2000

Le docob du site de Château Jaloux sera réalisé en 2011 sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL, dotant ainsi l'ensemble du réseau auvergnat d'un plan de gestion opérationnel.

Les révisions à engager en 2011 des docobs anciens sont programmées pour 5 sites et l'animation de nouveaux sites dotés d'un docob validé en cours d'année concernera 10 sites avec pour au moins 3 sites, un transfert à la collectivité.

Pour les sites « rivières », il est à prévoir fin 2011 - début 2012 leur redécoupage afin de les rattacher pour partie à des sites existants, et pour partie en créer de nouveaux, ce qui est susceptible après accord des comités de pilotage de porter à une dizaine de sites supplémentaires le réseau régional Natura 2000.

Dans l'attente des arrêtés préfectoraux précisant la liste des projets soumis dans les départements à évaluation de leur incidence dans les sites natura 2000, la DREAL engage avec le Centre de Valorisation des Ressources Humaines et l'appui des DDT, une formation des services instructeurs identifiés sur l'évaluation d'incidence Natura 2000.

Dans le prolongement de la mise en oeuvre des orientations découlant du diagnostic régional de la biodiversité réalisé en 2009 sous le co-pilotage de l'État et du Conseil régional Auvergne, la DREAL poursuivra, avec l'appui du Conservatoire Botanique National du Massif Central, un travail d'amélioration des connaissances sur les habitats et les espèces ainsi que l'actualisation de la liste rouge régionale de la flore d'Auvergne et la mise en place d'un observatoire de la biodiversité auvergnate.

Plans nationaux d'actions pour les espèces protégées

Le programme de déclinaison régionale des plans d'actions espèces protégées débutera à mesure des validations nationales des plans nationaux d'actions par l'élaboration du plan régional odonates, cistude, sonneur à ventre jaune et luronium natans.

L'engagement des actions prioritaires en 2011 des autres plans régionaux validés concernera les plans loutre, milan royal et chiroptères.

Quelques chiffres

17

sites concernés par des contrats Natura 2000 signés et en cours d'application

chartes signées
par des propriétaires
et ayant droits sur sites Natura 2000

Évaluation environnementale

Mieux prendre en compte l'environnement dans les politiques publiques et les grands projets, faciliter la compréhension par tous de leurs implications environnementales, voilà le but de l'évaluation environnementale.

Le porteur de la politique ou du projet réalise l'évaluation environnementale de son projet ou de son plan. Il la formalise dans un rapport environnemental pour les plans ou programmes, dans le rapport de présentation pour les documents d'urbanisme, dans l'étude d'impact pour les projets. Ce rapport est soumis à l'avis de l'autorité environnementale. La DREAL prépare cet avis pour l'autorité environnementale qui est le plus souvent le préfet de département ou le préfet de région. Dès lors qu'il est signé, cet avis devient public. Il est joint au dossier d'enquête publique.



Bilan 2010

En 2010, 50 avis ont été rendus par l'autorité environnementale en Auvergne.

Pour les plans et programmes, ils ont principalement concerné des documents d'urbanisme : schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme. Globalement, ces documents n'intègrent pas encore suffisamment la protection de l'environnement dans leur élaboration, malgré des améliorations sensibles dans la qualité des diagnostics environnementaux.

Les projets qui concernent des installations classées (carrières, industries, élevages agricoles...), la production d'énergie renouvelable (parcs éoliens et photovoltaïque), les urbanisations nouvelles ont dominé l'activité de l'autorité environnementale. L'accent a notamment été mis par l'autorité environnementale sur la prise en compte de la biodiversité, de l'eau, des paysages, des nuisances (bruit, poussières, etc) et des risques.

On constate une amélioration de la qualité environnementale des projets, à travers leurs études d'impact. Cependant, des progrès importants restent à faire pour que les enjeux environnementaux soient pleinement intégrés à la démarche de projet, au même titre que les enjeux économiques et sociaux.

Enfin, l'élaboration des avis de l'autorité environnementale fait partie des processus pour lesquels la DREAL Auvergne a obtenu la certification ISO 9001 en 2010.

Perspectives 2011

En 2011, l'autorité environnementale vise les objectifs suivants :

- poursuivre l'amélioration de la qualité des avis, pour les rendre toujours plus étayés et accessibles par le public,
- développer la prise en compte des enjeux liés aux émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'espaces et des continuités écologiques.

De plus, 2011 devrait voir des évolutions réglementaires importantes comme la modification du régime des études d'impact, l'élargissement de l'obligation de l'évaluation environnementale à d'autres plans et programmes.

Eaux et milieux aquatiques

La politique de l'eau repose sur l'interaction entre de nombreux acteurs : services de l'État, collectivités, usagers de l'eau (professionnels, consommateurs...) et les associations.

Dans ce contexte, le rôle de la DREAL est de coordonner, animer, piloter tous ces intervenants afin d'obtenir une plus grande efficience pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la directive cadre sur l'eau.



Bilan 2010

Planification de la politique de l'eau (SDAGE/SAGE)

Suite à l'approbation fin 2009 des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et Adour-Garonne et des programmes de mesures associés, la DREAL s'est investie dans la diffusion et la présentation de ces documents (carrefour des élus d'Auvergne en janvier 2010, réunions d'animation des services de l'État concernés) pour faciliter leur appropriation, échanger sur leur mise en œuvre et développer des doctrines partagées. Parmi les nombreuses thématiques abordées, on relève notamment : la gestion de la sécheresse, les pollutions diffuses, les zones humides, les têtes de bassin versant mais aussi les risques naturels, l'urbanisme, les installations classées...

A l'exception du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Célé" validé en septembre 2010, 11 SAGE en cours d'élaboration concernent l'Auvergne (de façon très marginale pour certains). La DREAL a plus particulièrement suivi les SAGE Allier aval et Sioule, dont le scénario tendanciel a été validé respectivement en juin et mai 2010. On peut noter également les premiers travaux du SAGE Alagnon en 2010, la validation de l'état des lieux du SAGE Haut-Allier en mars, du scénario tendanciel du SAGE Dore en juillet et des scénarii contrastés du SAGE Cher amont en juin.

A noter également l'organisation par la DREAL Auvergne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne d'une rencontre des animateurs de SAGE en Allier - Loire amont le 30 novembre 2010 pour échanger sur la mise en œuvre du SDAGE Loire-Bretagne et le retour d'expérience du SAGE Célé quant aux dernières étapes de son élaboration.

Eaux souterraines

Captages prioritaires

Pour une grande majorité des 19 captages « prioritaires » (mesure Grenelle) identifiés en Auvergne, la définition des aires d'alimentation de captages a pu être menée à son terme dans de bonnes conditions. Il convient maintenant d'identifier des enjeux et la définition des programmes d'actions à mettre en œuvre pour restaurer et garantir la préservation de ces ressources. Ce travail piloté par les DDT fait l'objet d'un suivi et d'une animation par la DREAL.

Volumes « prélevables »

Suite à la désignation par le préfet de l'Allier de la chambre d'agriculture de l'Allier en tant qu'« Organisme Unique » pour la gestion de l'irrigation, la DREAL Auvergne s'est portée maître d'ouvrage de l'étude de définition des volumes prélevables. Ce travail, conduit en concertation avec la profession agricole, s'est achevé début 2011. Les volumes prélevables ainsi définis correspondent approximativement aux volumes prélevés actuellement.

Lancement de la 5^{ème} campagne de surveillance « Directive Nitrates »

Le 1er Octobre 2010 a été lancé la 5ème campagne de surveillance au titre de la directive nitrates pour une durée d'un an. Le réseau mis en place pour cette campagne a été défini avec soin, en association avec la profession agricole, le but étant de donner une image aussi objective que possible de la contamination des eaux par les nitrates d'origine agricole.

Continuité écologique des cours d'eau

Deux sujets ont mobilisé de façon importante les services de l'état, les collectivités, les associations et les producteurs d'énergie hydroélectrique :

- identification des ouvrages « prioritaires » pour la restauration de la circulation piscicole et validation par le comité de bassin Loire-Bretagne (travail à venir sur Adour-Garonne),
- transmission aux préfets coordonnateurs de bassin des propositions départementales de révision du classement des cours d'eaux, suite à une importante concertation organisée par les préfets de département.

La DREAL a été très présente sur ces sujets, par une contribution technique, une participation à la concertation et en assurant le lien avec les DREAL de bassin.

Perspectives 2011

L'essentiel des chantiers de l'année 2010 se poursuit, avec parfois un changement de pilotage, mais ils mobiliseront toujours fortement la DREAL Auvergne.

Planification (SDAGE/SAGE)

Le travail d'animation des services de l'État par la DREAL sur la mise en œuvre des SDAGE et programmes de mesures va se poursuivre mais l'année 2011 est également celle de la mise à jour des états des lieux de la ressource en eau par grands bassins, conformément aux dispositions de la Directive Cadre sur l'Eau. La DREAL initiera ces travaux dès 2011 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), à travers la concertation des acteurs locaux.

Les SAGE Allier aval, Cher amont, Dore et Sioule vont entrer en 2011 dans la phase déterminante de la définition de leur stratégie, puis la rédaction de leur Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et leur règlement.

La DREAL suivra avec attention leur élaboration.

Suivi de la qualité des eaux superficielles

Le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL, qui vient de renouveler et d'étendre son accréditation COFRAC pour les méthodes relatives aux invertébrés aquatiques, intervient en régie sur les réseaux de mesures qui alimentent les bases de données devant rendre compte de l'état des eaux et des progrès accomplis vers les objectifs définis dans les SDAGE. Cette activité nourrit une expertise qui peut venir en appui des politiques de l'eau (SAGE par exemple) et qui, pour 2011, contribuera à la révision de l'état des lieux des bassins et à la validation des points du réseau de référence, à mettre en œuvre en 2012.

Pollutions diffuses

La DREAL co-anime avec la DRAAF le réseau Phyt'eauvergne. Cette activité s'effectue depuis la fin de l'année 2010 en parallèle avec celle d' « Ecophyto 2018 », mesure du Grenelle également sur le thème de la réduction de la pollution par les phytosanitaires. Ces deux dispositifs ont vocation à être complémentaires, et la mise en œuvre de cette complémentarité sera l'un des sujets de l'année 2011.

Continuité écologique des cours d'eau

La définition d'ouvrages prioritaires dont l'aménagement ou l'effacement est nécessaire à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau doit maintenant se poursuivre par un programme d'actions qui sera mis en œuvre par les DDT. La DREAL sera très attentive à la mise en œuvre de ce programme.

Le relèvement des débits réservés, engagé l'an dernier devrait aboutir cette année par le passage en Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) des concessions suivies par la DREAL Auvergne.

La révision du classement des cours d'eau se poursuit sous le pilotage des préfets coordonnateurs de bassin, qui devraient lancer les consultations en cours de cette année.



Ephemera

Energie-Air-Climat-Construction

La DREAL a pour missions :

- . d'assurer les missions régaliennes de l'État en matière d'énergie et de qualité de la construction
- . de contribuer aux actions de planification en matière de climat, d'air et d'énergie
- . de contribuer au développement de la construction durable
- . de coordonner les opérations relatives à la gestion patrimoniale des bâtiments de l'État
- . de mobiliser les milieux professionnels du BTP
- . d'animer la cellule économique régionale de la construction
- . et d'une manière générale, de mener toutes actions de mise en œuvre du Grenelle Environnement dans les domaines de l'énergie, de la construction et de l'air.



Bilan 2010

Planification Climat Air Energie

L'année 2010 a été consacrée, en partenariat avec les services du Conseil régional d'Auvergne et de l'ADEME, aux travaux préparatoires à l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) prévu par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ainsi que de son volet éolien. Les travaux d'élaboration de ce schéma ont été officiellement lancés le 8 février 2011. Une étude sur le potentiel d'économies d'énergie dans les bâtiments d'Auvergne (résidentiel et tertiaire) a été lancée.

Soutien au développement des énergies renouvelables et aux économies d'énergie

Face au développement des projets photovoltaïques au sol, la DREAL a élaboré, en partenariat avec les directions départementales des territoires, une doctrine afin de favoriser une meilleure insertion de ces projets dans l'environnement auvergnat.

Le nombre de certificats ouvrant droit à obligation d'achat délivrés en 2010 est de 58, contre 194 en 2009 car, au début de l'année 2009, les projets photovoltaïques de faible capacité étaient encore soumis à ce dispositif, ce qui n'est pas le cas maintenant. L'instruction d'un seul dossier de zone de développement de l'éolien a été mené à terme du fait des nouvelles règles fixées en juillet 2010 par la loi portant engagement national pour l'environnement.

Le nombre de dossiers de certificats d'économies d'énergie est en forte hausse (88 dossiers en 2010 contre 16 en 2009).

Enfin, la DREAL a contribué aux avis émis par l'État pour l'appel à projets :

- photovoltaïques > 6 dossiers
- BCIAT(bois-chaleur-industrie-agriculture-tertiaire) > 1 dossier

Perspectives 2011

Modernisation du réseau de transport d'électricité et sécurité de l'approvisionnement

Au début de l'été 2010, a été réalisée la première phase de la concertation du projet « deux Loire » qui prévoit le doublement de la ligne à très haute tension (225 000 V) entre les postes de Practlaux en Haute-Loire et de La Rivière dans la Loire (80 km de ligne).

Par ailleurs, 5 dossiers d'autorisation d'exécution de lignes électriques ont été instruits.

La DREAL a également participé à la gestion de la crise hydrocarbures de l'automne.

Immobilier de l'État

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Bâtiment du Grenelle Environnement, la cellule construction durable de la DREAL, qui assure le rôle de référent technique au niveau régional, a coordonné le lancement de la seconde et dernière vague d'audits des bâtiments de l'État et a élaboré et suivi le programme 2010 de gros entretien de ces mêmes bâtiments de l'État. Une programmation pluriannuelle 2011-2013 a par ailleurs été établie et validée.

En outre, la DREAL a initié fin 2010 la mise en place expérimentale de contrats de performance énergétique (CPE) sur 3 bâtiments de l'État en Auvergne, dont celui de la DREAL.

Contrôle des règles de construction

En matière de respect des règles de construction, 20 contrôles ont été menés en 2010 dont 5 ont donné lieu à une saisine d'un Procureur.

Animation des acteurs professionnels

La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) d'Auvergne, association loi 1901 qui regroupe les principaux acteurs de la chaine de construction (aménageurs, promoteurs privés, organismes HLM, architectes, BTP, carrières, etc...) est animée par la DREAL.

La CERC a suivi l'achèvement des deux études lancées en 2009 et a produit en 2010 quatre notes de conjonctures sur le BTP.

La cellule s'est impliquée également dans la mise en route de l'observatoire des matériaux mis en place par le préfet de région en avril 2010.

Planification Climat Air Energie

L'année 2011 sera marquée par l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie, en liaison avec le Conseil régional et l'ADEME.

Après le lancement officiel, des ateliers se réuniront pour approfondir les principaux sujets. L'étude sur le potentiel d'économies d'énergie dans le bâti sera poursuivi.

Qualité de l'air et climat

La DREAL accompagnera les collectivités qui se lanceront dans un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) en 2011 et procédera à un premier bilan du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération clermontoise.

Animation des milieux professionnels

En ce qui concerne la construction durable, l'année 2011 sera marquée par une forte activité d'animation des milieux professionnels du bâtiment en vue de les sensibiliser à la nouvelle réglementation thermique (RT 2012) et à la nouvelle réglementation sismique (mise en œuvre à compter de mai 2011).

Pour ce qui est de l'activité de la Cellule Économique Régionale de la Construction, il est prévu de relancer, en régie, l'enquête de conjoncture auprès des maîtres d'ouvrages pour produire un catalogue des projets BTP à venir. Dans le cadre du pilotage du groupe de travail sur l'économie en matériaux de l'observatoire des matériaux, un travail de connaissance des pratiques en matière de béton de roches massives devrait conduire à l'organisation d'un séminaire rassemblant les partenaires pour un débat. Un questionnaire sur les déchets et recyclage du BTP en région sera également lancé.

Immobilier de l'État

La première vague d'audit «accessibilité-énergie-gros entretien» arrivera à son terme en début d'année 2011.

Dès lors, il sera possible d'analyser les résultats de ces audits et d'élaborer des outils permettant de mettre en place une gestion patrimoniale active. Ces plans d'actions devront permettre d'alimenter les programmations pluriannuelles d'entretien afin de permettre également de respecter les engagements du Grenelle (État exemplaire) et les mises aux normes en matière d'accessibilité.

Construction durable

Enfin, il est prévu d'approfondir la question du bois construction qui constitue une opportunité encore mal exploitée en Auvergne.



Risques technologiques

La DREAL Auvergne est chargée de promouvoir et mettre en œuvre une gestion intégrée des risques technologiques (SEVESO, canalisations de gaz, équipements sous pressions, transports de matières dangereuses), des risques chroniques (émissions dans l'environnement pouvant notamment avoir des effets sur la santé), des risques miniers, de la sécurité des barrages et des diques.



Elle est par ailleurs chargée de la coordination de l'inspection des installations classées. A ce titre, elle propose l'organisation de l'inspection dans la région et en assure, en collaboration avec les directions départementales interministérielles concernées, le pilotage opérationnel (définition et suivi des objectifs dans le cadre des instructions nationales, animation/formation, pilotage de la qualité, habilitation, administration et développement des outils de l'inspection).

Ces missions sont exercées par le service risques et par les unités territoriales. Les agents des trois unités territoriales de la DREAL sont chargés de l'inspection des installations classées et de l'inspection du travail dans les carrières.

Au titre de ses missions, le service risques :

- propose et développe des politiques et des actions de prévention et réduction des risques (miniers, technologiques y compris les barrages, chroniques),
- instruit avec les unités territoriales des projets relevant de son champ de compétence, notamment des études d'impact et de dangers,
- s'assure de la prise en compte des risques dans les politiques d'aménagement, dans les documents d'urbanisme et dans les projets,
- contribue à la préparation, et le cas échéant, à la gestion de crise,
- anime, coordonne et apporte son appui aux unités territoriales de la DREAL ainsi qu'aux directions départementales interministérielles concernées, pour ce qui est des missions d'inspection des installations classées.

Bilan 2010

Risques technologiques

Sécurité des établissements SEVESO

2010 a vu l'achèvement de l'examen, selon les règles nationales issues de la loi risques du 30 juillet 2003, des démarches de maîtrise des risques technologiques sur l'ensemble des sites SEVESO seuil haut.

Cette action a débouché sur des programmes ambitieux de réduction des risques à la source, tels que la réduction des risques de mélanges incompatibles sur trois sites de chimie fine. Ainsi pour l'année 2010, le montant total des investissements de réduction des risques s'élève à 15 M€ pour les 8 sites SEVESO seuil haut.

Sécurité des établissements non SEVESO

L'inspection dans le département de l'Allier a engagé une réflexion avec les deux usines de production d'eau potable qui emploient du chlore gazeux pour le traitement de l'eau et dont les effets d'un accident sortent largement des limites du site. Un exploitant s'est engagé à réduire fortement les quantités stockées en dessous du seuil de déclaration (moins de 1 tonne). La même étude sera réalisée en 2011 sur le second site. Le stockage d'ammoniac utilisé pour l'amendement des terres agricoles dans le département de l'Allier a été définitivement arrêté en 2010.

Élaboration des PPRT

Les trois derniers Plans de Prévention des Risques Technologiques autour des établissements SEVESO seuil haut ont été prescrits en 2010 (huit au total sur la région). Le premier plan a été approuvé dans les délais réglementaires. Un important travail d'élaboration et de concertation avec les acteurs locaux (mairies, riverains, exploitants, services de l'État...) a été mené sur quatre autres PPRT.

Sécurité autour des canalisations de transport

Le plan de surveillance et de maintenance du gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel du Cantal a fait l'objet d'un examen. Le porter à connaissance a été réalisé dans les 11 communes sur le territoire desquelles existent un réseau les risques potentiels associés.

Les risques liés aux canalisations de transport de gaz dans le département du Puy-de-Dôme ont aussi été portés à la connaissance des mairies concernées.

Face au nombre constant d'endommagements de canalisations de distribution de gaz, la DREAL a participé avec GrDF à cinq réunions d'information et de sensibilisation des différents acteurs concernés, y compris les maîtres d'ouvrage publics, en appelant à une plus grande vigilance. Elle a présenté les grandes lignes de la future réglementation, plus contraignante, qui entrera progressivement en viqueur en 2011.

Prévention des accidents dans les mines et carrières

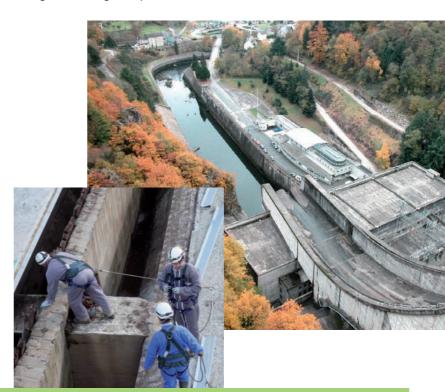
L'action de contrôle de la conformité des équipements de travail mobiles (engins et véhicules) non immatriculés au titre du règlement général des industries extractives a été poursuivie par les unités territoriales en 2010 auprès des exploitants de carrières. 218 exploitants ont été contrôlés : 628 équipements ont été déclarés conformes, 121 ont fait l'objet d'une remise en conformité et 2 rappels à la loi ont été proposés.



Sécurité des barrages et diques

Le contrôle de ces ouvrages représente pour l'Etat un enjeu majeur de sécurité, et également un enjeu environnemental incontournable. Cette activité était assurée jusqu'en fin 2010 par une équipe interrégionale de la DREAL Limousin et par les services de police de l'eau des directions départementales interministérielles.

Une équipe a été créé en 2010 en Auvergne pour assurer le contrôle des barrages et des digues à partir de début 2011.



Risques chroniques

Plan régional santé-environnement

Suite au grenelle de l'environnement, un plan national environnement et santé a été rendu public. Ce plan a été décliné en région Auvergne par le service risques en partenariat étroit avec l'Agence Régionale de Santé et les autres acteurs impliqués.

Réexamen des conditions d'exploitation des établissements IPPC

La Directive 96/61/CE du 24 septembre 1996 relative à la prévention et la réduction intégrées de la pollution – dite IPPC - prévoit le réexamen périodique de l'arrêté d'autorisation de certaines installations classées de manière à leur imposer l'utilisation des meilleures technologies disponibles.

L'essentiel des bilans décennaux demandés par la réglementation française a été traité entre 2000 et 2009. L'analyse des 15 bilans restants en 2010 a conduit à dicter à ces établissements des prescriptions conformes aux meilleures techniques disponibles. A ce jour, l'ensemble des arrêtés d'autorisation des sites de la région Auvergne soumis, respectent la directive IPPC.

Réduction des pollutions dans l'air

Dans le cadre de l'action 5 du second plan national santé environnement qui vise à réduire de 30% les émissions de six substances prioritaires (HAP, PCB, mercure, arsenic, solvants chlorés et dioxine), 8 établissements auvergnats ont été retenus pour cette opération. Des actions de réduction ont déjà été réalisées dans 3 établissements :

- ➡ Owens-Illinois (Puy-Guillaume-63) diminution de 90% des émissions d'arsenic par rapport à 2007.
- Recticel (Mazeyrat d'Allier-43) suppression du dichlorométhane.
- ➡ Issoire Aviation (Le Broc-63) diminution de 90% des émissions de dichlorométhane par rapport à 2007.

Pour les autres établissements, soit des actions de réduction sont en cours d'identification, soit les émissions doivent faire l'objet d'une meilleure quantification.

Réduction des pollutions dans l'eau

L'année 2010 a vu la poursuite de la campagne de recherche des substances dangereuses dans les rejets aqueux des installations soumises à autorisation avec 30 nouveaux établissements industriels qui se sont vu prescrire une obligation d'analyse mensuelle sur six mois de certaines substances déclarées prioritaires au niveau européen.

L'autorisation d'exploiter du site MSD à Saint Germain Laprade (43) a été mise en conformité avec les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne.

Déchets

Dans la continuité de son action menée en 2009, l'inspection des installations classées a réalisé 18 contrôles afin de vérifier le retrait et l'élimination d'équipements contenant des PCB sur les sites industriels. Un rappel à la loi a été proposée.

Un accompagnement auprès des industriels a été engagé suite à la révision complète de la réglementation relative aux activités liées aux déchets. Plusieurs réunions d'information ont ainsi été organisées dans le courant de l'année 2010 sur ce sujet.

Contrôle des substances chimiques

Les contrôles des produits chimiques se sont poursuivis en 2010, notamment pour ce qui est des fluides frigorigènes et des produits biocides, ainsi que dans le cadre de l'application du règlement européen d'enregistrement des substances du règlement REACH. Au total sur la région, 12 sites ont été inspectés. Peu de non-conformités ont été relevées, néanmoins des remarques ont été formulées en ce qui concerne le contenu des fiches de données de sécurité.

Sites et sols (potentiellement) pollués

Conformément à la doctrine nationale, l'action de l'inspection des installations classées en matière de sites et sols pollués vise à prévenir les risques pour les sites en fonctionnement. Dans le cadre de cessations d'activités industrielles, l'objectif est de limiter l'exposition des populations aux polluants, soit en agissant sur la source de pollution proprement dite, soit en réglementant l'usage de ces sols et en assurant leur suivi dans le temps.

Ainsi, en 2010, 19 procès-verbaux de récolement suite à des cessations d'activité ont été dressés et 4 arrêtés de servitudes d'utilité publique ont été finalisés : BP FRANCE à Gerzat (63), ESSO à Clermont-Ferrand (63), Incinérateur de Pierrefitte sur Loire (03) ainsi que sur l'ancienne décharge de Maillet Villenue (03).

Parallèlement, pour les sites identifiés comme les plus sensibles, des travaux de dépollution ont été réalisés, sont en cours ou vont débuter de manière imminente : station Esso à Clermont-Ferrand, site MTR à Riotord (43), ancienne usine de Chadernolles à Marsac-en-Livradois (63).

Bruit

Au cours de l'année 2010, le service risques a mis en place une animation des correspondants en directions départementales des territoires en charge de la thématique bruit et nuisances sonores. Elle a initié une action de réduction des nuisances sonores dans une école maternelle.

Perspectives 2011

L'action de la DREAL Auvergne s'inscrit dans un contexte national avec notamment la circulaire du 30 décembre 2010 de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable, du Transport et du Logement pour l'inspection des installations classées et dans le cadre du plan stratégique de l'inspection 2008-2012.

Risques technologiques

- approuver 4 nouveaux PPRT,
- informer les communes de l'Allier et de la Haute Loire traversées par une canalisation de transport de gaz naturel des risques potentiels,
- instruire les premières études de dangers des établissements SEVESO seuil bas fournies (12 sites au total sur la région),
- établir un plan d'actions pour renforcer la sécurité des ouvrages hydrauliques des installations industrielles ou minières,
- inspecter 2 établissements SEVESO seuil haut sur la thématique du vieillissement des installations de sécurité,
- informer des dangers liés aux travaux à proximité des réseaux de transport et de distribution de gaz naturel,
- poursuivre l'information des collectivités sur les risques liés aux anciennes mines, notamment dans le Puy de Dôme.

Risques chroniques

- coordonner la mise en œuvre du second plan régional santé environnement qui a été approuvé et publié début 2011,
- poursuivre la campagne de recherche de substances dangereuses dans l'eau,
- poursuivre la révision des arrêtés d'autorisation des installations classées pour les mettre en conformité avec les objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux nouvellement applicables, pour respectivement le bassin Loire-Bretagne et Adour-Garonne,
- contrôler l'effectivité de l'élimination des équipements contenant des PCB sur les sites industriels n'ayant pas informé l'administration de leur élimination au 31/12/2010 (échéance réglementaire),

- poursuivre les contrôles au titre des réglementations européennes et françaises, sur les produits biocides, fluides frigorigènes et substances devant être enregistrées,
- contrôler les émissions atmosphériques de la cimenterie de l'Allier,
- valider les demandes d'affectation de quotas d'émissions de gaz à effet de serre de 8 nouveaux établissements dans le cadre de l'extension du dispositif à d'autres secteurs industriels à partir de 2013,
- engager la démarche « établissements sensibles »
 pour les deux établissements scolaires auvergnats
 recensés : lycée Einstein de Montluçon et collège
 du Haut-Allier à Langeac (opération nationale
 consistant à réaliser un diagnostic sur les risques
 associés à une éventuelle pollution des sols, pour
 les établissements situés sur d'anciens sites ayant
 accueilli des activités potentiellement polluantes),
- vérifier l'application de deux nouveaux textes réglementaires concernant la santé des travailleurs (l'un relatif au bruit, l'autre relatif aux vibrations) sur les carrières,
- assurer l'animation des quatre directions départementales des territoires dans la mise en œuvre des Plans de Protection du Bruit dans l'Environnement.

Quelques chiffres

- **820** sites industriels soumis à autorisation installation classée dont 227 carrières
 - 8 SEVESO seuil haut
 - **12** SEVESO seuil bas
 - 19 soumis à quotas CO2
 - **72** soumis à la directive IPPC
 - 29 inspecteurs des installations classées
- **465** visites de sites réalisées
- autorisations installations classées (nouvelle et/ou extension) signées
 - 4 infractions relevées
 - 1 suspension d'activité
 - 1 consignation de somme prononcées
- 36 plaintes traitées

Risques naturels - Hydrométrie Prévision des crues

La DREAL est un acteur majeur dans les domaines des risques naturels et de l'hydrologie au niveau régional. Son action concerne tous les risques naturels présents en Auvergne : au premier chef les inondations, les mouvements de terrain et le risque sismique. Outre le pilotage des actions de prévention des risques naturels en collaboration avec les directions départementales interministérielles, la DREAL

assure un suivi continu des principaux cours d'eau de la région. Cette action permet la mise à jour régulière de la connaissance quantitative de nos rivières, afin de fournir les informations nécessaires au bon respect des réglementations et aux demandes des citoyens (suivi des situations de sécheresse, implantation de micro-centrales, de stations d'épuration...). Enfin, la DREAL héberge le Service de Prévision des Crues de l'Allier qui assure la veille hydrométéorologique sur le bassin de l'Allier, établit les cartes de vigilance, fournit des prévisions en tant que de besoin et alerte les services de gestion de crise.

Bilan 2010

La création d'un pôle rassemblant ces trois activités

La création de la DREAL Auvergne a permis une réorganisation des activités auparavant exercées dans différents services et notamment la création d'une structure forte de 18 personnes partageant leurs compétences complémentaires :

- connaissance quantitative des écoulements dans le réseau hydrographique auvergnat,
- pilotage des politiques de prévention des risques naturels,
- prévision des crues sur le bassin de l'Allier.

Cette organisation facilite le partage des connaissances et le renforcement d'une expertise autour des écoulements naturels, afin de mieux répondre aux demandes du public, des collectivités territoriales et des services de l'État.

Connaissance des cours d'eau Suivi des rivières de la région (hydrométrie)

Le suivi quotidien du niveau des cours d'eau et la connaissance générale de leur hydrologie est confiée à l'unité d'hydrométrie de la DREAL. L'équipe a assuré la gestion et la maintenance préventive et curative de 119 stations de mesure des hauteurs d'eau en 2010 ainsi que de 25 pluviomètres, ce qui nécessite des actions par tout temps.

Par ailleurs, l'unité assure la gestion hydrométrique (production de données de débits à partir des données hauteurs-temps) de 98 stations.

Ce travail implique notamment des interventions pour réaliser des jaugeages (1 021 jaugeages sur les stations en 2010) afin de compléter et mettre jour la courbe de tarage (qui relie la hauteur relevée, l'échelle et le débit au droit de la station).

L'unité d'hydrométrie assure également le contrôle de ces données, leur bancarisation et leur valorisation à travers plusieurs actions :

- la rédaction et la diffusion du bulletin de suivi mensuel de la situation hydrologique de la région (et la mise à jour du site Internet dédié),
- le suivi des situations de sécheresse (les premiers mois de l'année 2010 ayant été bien arrosés, l'année n'a pas connu de sécheresse marquée),
- la réalisation d'un grand nombre d'études d'expertise hydrologique (211 en 2010) permettant de fournir les informations nécessaires aux autres activités de l'État concernant les milieux naturels et les risques (notamment les services en charge de la police de l'eau) et de répondre ainsi aux sollicitations de collectivités territoriales, de bureaux d'études et de particuliers (le plus souvent pour l'estimation de débits de référence).

Enfin, l'unité d'hydrométrie a poursuivi en 2010 son travail de modernisation du réseau de mesure en renouvelant tout ou partie de 17 stations de mesure et en renforçant le réseau de télétransmission.

Le Service de Prévision des Crues Allier (SPC)

Le SPC de l'Allier a pour mission la surveillance d'environ 600 km de la rivière Allier (de Langogne à la confluence avec la Loire au Bec d'Allier) et de ses principaux affluents : Alagnon, Sioule et Dore. Il assure à ce titre une veille hydrométéorologique et évalue tous les jours le risque maximal pour les 24 prochaines heures sur les tronçons suivis. Cette information est publiée à travers une carte de vigilance de crue mise à jour deux fois par jour, consultable sur le site internet :

http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Lors d'événements hydrométéorologiques, le SPC prépare en outre des bulletins de prévision indiquant le déroulement attendu de la crue (hauteur maximale prévue des eaux, estimation de l'heure du pic de crue...) et transmet cette information aux services de gestion de crise.

L'année 2010 n'a pas connu de très fortes crues mais plusieurs crues ont cependant nécessité un suivi particulier.

Parmi elles, la crue de la Sioule et du Sioulet en juin 2010, de l'Allier amont à Toussaint, de l'Allier amont et de l'Alagnon le 11 novembre. Enfin quelques jours avant Noël, des perturbations généralisées ont conduit à placer 5 tronçons de surveillance en vigilance jaune sur l'Allier (de Langogne à Limons), l'Alagnon et la Sioule.

Le SPC a poursuivi son renforcement technique et humain en 2010, en renforçant l'équipe des prévisionnistes grâce à l'implication des agents d'autres services de la DREAL et de la DDT du Puy-de-Dôme, et en travaillant à la mise en place de nouveaux outils, notamment dans le but d'assurer une meilleure anticipation des crues en tête de bassin.

Coordination des actions de prévention des risques naturels

La DREAL coordonne les actions de prévention (réglementation, information études et travaux de préventive, différents risques prévention) des naturels, opérées par les directions départementales (DDT). En cette coordination s'est traduite par l'identification, en concertation avec les directions départementales, des actions de prévention prioritaires. La DREAL participe à l'élaboration du bilan du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Loire Amont et intervient également dans le cadre du Plan Loire pour le montage de dossiers en assistance aux porteurs de projets, en collaboration avec le SGAR, le Conseil régional, l'Agence de l'eau, les collectivités territoriales et l'Établissement public Loire.

La DREAL a enfin une action significative de diffusion des connaissances à destination de différents publics : services de l'État (notamment l'Éducation nationale pour une sensibilisation des publics scolaires), professionnels, grand public exemple, sur le diagnostic de vulnérabilité des entreprises, en collaboration avec l'Établissement public de la Loire). Elle exerce à ce titre un rôle d'animation et de tête de réseau pour plusieurs autres risques naturels, notamment à travers le Réseau Risques qui réunit les différents acteurs de la gestion des risques et de la prévention sur la région. Elle a réuni le réseau par trois fois en 2010 autour de thèmes variés concernant les actions et travaux de prévention et de protection, la cartographie pour la gestion du risque et la mémoire du risque. Ce réseau a permis la réalisation de nombreux vecteurs d'information, comme le site Internet de l'Information Acquéreurs-Locataires qui rencontre un vif succès.

Perspectives 2011

L'année 2011 sera riche en actions de prévention et d'information préventive des risques naturels. La mise en œuvre de la directive Inondation impliquera amplement le pôle prévision, hydrologie et risques naturels afin de mener à bien le travail préparatoire permettant la désignation des territoires à risques importants d'inondation pour le début 2012. Deux décrets fin 2010 ont redéfini le zonage sismique de la France et modernisé les règles de construction parasismique. La DREAL se mobilise pour diffuser l'information nécessaire aux élus des collectivités territoriales, aux professionnels du bâtiment et au grand public.

Le travail de longue haleine de fiabilisation du réseau de mesures hydrométriques se poursuivra (modernisation des stations et du réseau, actualisation des courbes de tarage...). En parallèle, des études d'extrapolation des courbes de tarage et les campagnes de mesures associées seront menées à bien.

Le SPC termine en 2011 la formation de 4 nouveaux prévisionnistes, ce qui permettra de renforcer le tour d'astreinte (passant de 3 à 4 personnes). Il poursuit en outre l'amélioration des outils et des modèles de prévision en mettant en place des outils de veille hydrométéorologique et de prévision sur les têtes de bassin, ainsi qu'en étudiant la mise en œuvre d'un modèle hydraulique plus avancé.

Quelques chiffres

18 agents

98 gestion de stations hydrométriques

119 maintenance de stations hydrométriques

25 stations pluviométriques

17 stations fiabilisées en 2010

jaugeages en 2010 (dont 118 jaugeages ponctuels)

déterminations de débits de référence (module ou QMNA5, débit d'étiage)

8 tronçons réglementaires de prévision des crues sur environ 600 km

jours de vigilance jaune

communes ayant un PPR approuvé

Transports et déplacements

La DREAL Auvergne est chargée de la mise en œuvre et du développement, dans la région, des politiques de mobilité et de transports durables de l'État et de ses différents partenaires. Ses principales missions à ce titre sont les suivantes :



- déclinaison de la politique des transports post Grenelle et européenne avec les opérateurs (RFF, SNCF, ...) et les Autorités Organisatrices des Transports (AOT),
- suivi des trains d'équilibres du territoire sous l'autorité de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer suite à la convention signée entre l'Etat et la SNCF le 13 décembre 2010,
- pilotage des opérations ferroviaires (CPER contrat de Plan État Région, Plan Rail, programme Gares, LGV Ligne Grande Vitesse, Pôles d'Échanges Intermodaux),
- études pour la connaissance, l'analyse des besoins actuels et futurs, l'évaluation des impacts territoriaux, environnementaux et socio-économiques de la mobilité des personnes et des biens,
- développement et promotion de la complémentarité modale et des «engagements Grenelle» auprès des logisticiens et transporteurs de fret (OFP Opérateur Ferrovière de Proximité, Charte CO2, ...),
- participation aux réflexions de planification locale des déplacements interfacées avec la cohésion sociale, la promotion de la Ville durable et de l'accessibilité des territoires ruraux et de montagne,
- promotion de l'évolution de la mobilité vers les modes doux, les transports collectifs et les pratiques de partage par la participation à la coopération entre AOT orientée vers l'inter-modalité.

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2010-2013 et plus particulièrement le « Défi n° 5 - Transport et mobilité durables » constitue la feuille de route de la DREAL.

Bilan 2010

Investissements ferroviaires

1 - Programmation ferroviaire.

100 % d'engagement des enveloppes notifiées correspondant à environ 86 M€ de travaux réalisés.

Contrat de Plan État Région 2007-2013

- 6,5 M€ engagés essentiellement sur l'amélioration de la ligne Clermont-Ferrand/Le Puy-en-Velay.
- 16,1 M€ mandatés, correspondant aux réalisations suivantes :
 - sur Clermont-Paris: travaux de suppression de passages à niveau entre Saint-Germain-des-Fossés et Varennes. Ceux-ci se poursuivront en 2011 et 2012 par les rétablissements routiers et des travaux d'adaptation de l'infrastructure ferroviaire (renouvellement de voie, élargissement de pistes, travaux de signalisation notamment),
 - sur le périurbain clermontois : des travaux d'amélioration de l'offre ferroviaire ont été lancés sur l'axe Volvic / Clermont-Ferrand / Thiers dans le cadre du CPER. Des travaux d'adaptation des quais et des installations techniques des gares ont également été effectués sous coupure de ligne durant l'été 2010. Les travaux de signalisation et d'aménagement des gares se poursuivront jusqu'à mi-2012.

PLAN RAIL 2009-2013

- 22,4 M€ engagés dont 2 M€ pour les lignes fret.
- 6,4 M€ mandatés concernant les travaux de régénération de voies entre Issoire et Arvant et Arvant-Neussargues.
- 2 Révision du CPER et préparation du programme Opérationnel «volet ferroviaire».
- 3 Participation aux études préalables à la Saisine de la Commission Nationale du Débat Public sur le projet de LGV Paris Orléans menées par RFF.

Pôles d'Echanges Intermodaux (PEI)

- participation aux comités de pilotage et techniques,
- finalisation du protocole du PEI de la gare de Moulins,
- révision du protocole du PEI de la gare de Clermont-Ferrand
- impulsion pour le projet du PEI de la gare du Puyen-Velay.

Mobilisation de L'État pour permettre la mise en place d'un Opérateur Ferroviaire de Proximité (OFP)

La DREAL Auvergne s'est mobilisée autour du Préfet de région pour aboutir à la signature d'un protocole d'accord au début du mois de février 2010 entre la Chambre régionale de commerce, les transporteurs régionaux, les chargeurs régionaux et la SNCF ayant pour objectif la création d'une société par action simplifiée (SAS), puis à la création officielle le 30 septembre 2010 de la société Ferovergne, premier OFP à vocation pleinement régionale. Les premiers trains ont circulé en novembre et décembre entre Cusset dans l'Allier et Puy-Guillaume dans le Puy-de-Dôme.

Un débat sur le fret ferroviaire en Auvergne devant le Conseil Economique Social et Environnemental Régional en septembre 2010 a permis d'éclairer tous les acteurs sur les intérêts pour l'Auvergne mais aussi au niveau national de la création des OFP.



Les enjeux de la transmission des entreprises de transport routier

(cofinancement Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Auvergne)

L'étude a été réalisée dans le cadre des actions 2010 de l'Observatoire régional des transports (ORT) Auvergne. Aucune étude similaire n'ayant été menée en France précédemment, celle-ci fera donc référence dans le secteur du transport et sa méthodologie pourra être reprise dans d'autres régions.

La phase diagnostic s'est achevée en 2010. Une formation des Conseillers de CCI sur les spécificités des entreprises de transports a été réalisée fin 2010, une action de sensibilisation des dirigeants d'entreprises sur les points de vigilance nécessaires à une transmission d'entreprises dans de bonnes conditions est prévue en 2011.

Charte « Objectif CO2, les transporteurs s'engagent »

L'Observatoire Régional des Transports, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et leurs partenaires se sont encore fortement mobilisés pour accompagner les transporteurs routiers dans leurs démarches de réduction des émissions de gaz à effet de serre en région Auvergne et concrétiser leurs engagements par la signature de la charte nationale « Objectif CO₂ - Les transporteurs s'engagent ».

Bilan des chartes signées en Auvergne au 01.01.2011							
gains potentiels							
Dép	gazole (ι)	CO2 (Kg)	chartes signées				
63	2 297 493	6 115 951	7				
03	900 939	2 398 126	7				
15	631 779	1 681 811	3				
43	1 532 718	4 079 937	1				
total	4 327 730	11 520 283	18				

Appui à la valorisation du réseau ferroviaire secondaire

L'Auvergne dispose d'un réseau ferroviaire de 1 568 km de lignes dont près de 1 000 km de lignes à faible trafic. Souvent de qualité et situées dans un bel environnement, ces infrastructures représentent un témoignage du riche passé ferroviaire français. Elles suscitent en maints endroits des projets de développement d'activités touristiques (trains touristiques, vélos rails...) et/ou de micro-fret avec l'appui plus ou moins important de collectivités locales.

Afin d'optimiser le niveau d'entretien et les modalités de gestion de ces petites lignes, la DREAL Auvergne a lancé en 2010 une étude visant à mettre en perspective l'état des lieux du réseau utilisable avec les types d'activité envisagés. D'autre part, cette étude permettra d'élaborer des préconisations et recommandations à l'attention des porteurs de projet et des services de l'État.

Deux prestataires interviennent en étroite collaboration : les CETE de Lyon et Méditerranée sur la partie socio-économique et le bureau d'études Egis rail sur la partie technique, juridique et réglementaire. Après un premier état des lieux des activités existantes et de l'état du réseau, cette étude se poursuit sur l'ensemble





Démarche de bilan et vision prospective des émissions de CO2 et de polluants liées aux transports

Le premier objectif de cette étude confiée au centre d'études technique de l'équipement (CETE) du sud-ouest a été de déterminer les consommations d'énergie fossile et de dresser un bilan des émissions liées aux transports pour l'année 2008 sur la région Auvergne. Ont été quantifiés :

- pour les émissions de gaz à effet de serre, le CO2 (dioxyde de carbone),
- pour les polluants, les NOx (oxydes d'azote), et les COVNM (composés organiques volatils non méthaniques),
- pour les particules (particules en suspension d'un diamètre inférieur à 10um), les PM10.

Une présentation aux autorités organisatrices de transports, gestionnaires et exploitants de réseaux, de la première phase « bilan 2008 » et de la faisabilité de prospectives des émissions de CO2 et de polluants liées aux transports en Auvergne a été réalisée le 15 décembre 2010.

Ces résultats ainsi que ceux de la seconde phase, prévue en 2011, pourront alimenter les réflexions à venir dans le cadre de l'élaboration du schéma régional climat, air, énergie et le suivi des plans climat territoriaux en Auvergne.

Perspectives 2011

- Assurer la programmation ferroviaire (études et travaux) des CPER, Plan Rail et de relance
- Participer à la révision du CPER et du Programme Opérationnel volet « ferroviaire et déplacement »
- Assurer le pilotage du programme des pôles d'échanges intermodaux
- Poursuivre l'implication de la DREAL dans le projet de LGV Paris/Orléans/Clermont-Fd (préparation du débat public)
- Suivre la mise en place et les évolutions de l'OFP auvergnat
- Mener à bien le programme d'études 2011
- Poursuivre, en liaison avec l'ADEME et dans le cadre de l'Observatoire Régional des Transports, les signatures de la charte d'engagement volontaire de réduction des gaz à effet de serre par les transporteurs auvergnats.

Sécurité routière Contrôle des transports Contrôle des véhicules





Bilan 2010

Sécurité routière

L'Observatoire Régional de Sécurité Routière (ORSR) s'appuie sur les 4 observatoires départementaux (ODSR) pour établir le bilan annuel régional à travers des chiffres bruts (accidents, blessés, tués) ou avec des données affinées (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels).

L'ORSR travaille sur les différentes thématiques de l'accidentalité locale telles que la catégorie d'usagers, le sexe, l'âge et l'expérience des personnes impliquées, dont la victime, le type et la géométrie de la voirie, les catégories de véhicule. L'ORSR approfondit ses recherches à travers des études spécifiques liées aux enjeux locaux.

L'ORSR publie plusieurs flashs mensuels de l'accidentalité régionale, une lettre sur les actions de la semaine de sécurité routière en Auvergne, le bilan de l'accidentologie 2009 et une carte des comptages routiers.

Le Pôle d'Appui Sécurité Routière (PASR) se compose d'un animateur et des Chargés de Missions Sécurité Routière (CMSR) provenant des diverses institutions telles que l'Éducation Nationale, la Gendarmerie, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail et la Mutualité Sociale Agricole. Sa mission est de concevoir, mettre en œuvre et suivre le programme établi annuellement en concertation avec les chefs de projets Sécurité Routière des préfectures de département et les coordinateurs départementaux. Il a également une fonction de relais d'information et de promotion des politiques nationales. Le pôle propose des formations aux acteurs locaux : Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), coordinations départementales, collectivités locales, entreprises, établissements scolaires.

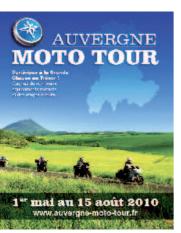
apprentissage d'un demi-tour maîtrisé (regard-position)



Sécurité routière

La DREAL s'engage aussi sur la sécurité routière en formant son personnel.

Ainsi en 2010, ont été organisés, une action sur l'éco-conduite, un stage pratique pour les conducteurs de deux roues motorisées et une sensibilisation des cyclistes au port du casque et d'équipements de sécurité dans leurs trajets quotidiens.





une question parmi les 13 que les concurrents devaient découvrir sur le parcours de l'Auvergne Moto Tours

En partenariat avec les coordinations départementales et les M. Moto, une action d'envergure, «L'Auvergne Moto Tour», impliquant les 4 départements, destinée à mobiliser les usagers deux roues motorisés, a été menée. Elle s'est déroulée de mai à août 2010 en mobilisant 162 motards.

40 gagnants ont pu bénéficier d'une session de formation à une meilleure maîtrise de freinage et des trajectoires sur le circuit d'Issoire en complément d'un équipement de sécurité.

Contrôle technique des véhicules

Les objectifs de la DREAL Auvergne programmés au niveau national, ont été réalisés :

- 37 visites de centres techniques de contrôles pour véhicules légers,
- 120 visites de supervisions de centres de contrôles poids-lourds,
- 4 visites approfondies de centres de contrôles pour véhicules lourds.

Gestion de crise routière

Le Plan Intempéries Massif Central (PIMAC) est destiné à gérer les situations de pré-crise et de crise de type hivernale au niveau de la croix autoroutière A71 - A75 - A89 - A72 sur les départements 03, 15, 42, 43, 63, soit 445 km, 52 échangeurs et 37 mesures principales.

Le PIMAC actualisé profondément en 2010, tant dans son volet organisationnel que dans son volet technique, a été approuvé par les 5 préfets de départements concernés et par le préfet de la Zone de Défense Sud-Est:

- création d'un arrêté permanent interdépartemental pour le stockage de courte durée des poids-lourds en situation de pré-crise,
- création de 5 mesures nouvelles techniques sur A75,
- modification de 2 mesures sur A89,
- autorisation d'expérimentation de nouveaux équipements routiers au droit de l'échangeur A71-A89 afin de permettre un filtrage de poids-lourds.

Le plan a été certifié via le processus Qualité de la DREAL.

Contrôles des transports

Au cours de l'année 2010, les équipes de contrôleurs des transports de la DREAL ont participé à 538 opérations de contrôle sur route et contrôlé 99 entreprises dont le siège se situe en Auvergne.

Ces contrôles portent essentiellement sur le respect :

- de la réglementation sociale européenne (temps de repos, de conduite et utilisation du chronotachygraphe),
- du code de la route (état du véhicule, poids, dimension, vitesse, restriction de circulation...).

Les contrôleurs des transports terrestres ont analysé près de 108 000 journées de travail des conducteurs routiers lors des contrôles sur route et au siège des entreprises portant sur :

- la réglementation relative à l'accès et à l'exercice de la profession de transporteur routier de marchandises ou de voyageurs,
- la réglementation du transport de matières dangereuses et de déchets,
- les obligations de formation des conducteurs routiers,
- le droit du travail (travail dissimulé).

Agrément des centres des formation

Fin 2010, 9 centres de formation disposaient de l'agrément pour délivrer les formations obligatoires des conducteurs du transport routier de marchandises, et parmi eux, 5 étaient également agréés pour les formations des conducteurs du transport routier de voyageurs.

L'un de ces centres agréés en voyageurs a obtenu cet agrément au cours de l'année 2010.

Entreprises figurant au registre des transporteurs au 31.12.2010

Auvergne	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	
944	173	131	218	422	Marchandises
63	12	6	12	33	Commissionnaires
531	98	110	147	176	Voyageurs

Perspectives 2011

Contrôles sur route

Sur les 3 059 véhicules de transports de marchandises ou de voyageurs contrôlés sur route, 429 ont fait l'objet d'un procès-verbal pour un total de 785 infractions constatées. Si ce dernier nombre reste stable par rapport à 2009, on note une augmentation des infractions relatives aux temps de conduite, de repos et à l'utilisation de l'appareil de contrôle (+7,8 % par rapport à 2009).

Contrôle en entreprise

86 entreprise de transports de marchandises et 13 entreprises de transports de voyageurs ont fait l'objet d'un contrôle au cours de l'année. A l'image du contrôle sur route, la plupart des infractions constatées concernent la réglementation sociale européenne (134 sur 157).

Pesée des véhicules

Plus de 1 100 véhicules sont passés sur les bascules dont dispose l'agent affecté à cette mission. 436 véhicules affichaient un poids supérieur aux normes réglementaires du code de la route et ont été verbalisés.

Formation nationale des contrôleurs des transports terrestres

La DREAL Auvergne participe comme chaque année à la formation post-recrutement des contrôleurs des transports terrestres. Cette formation nationale s'effectue au Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Clermont-Ferrand ainsi qu'à l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement de Valenciennes. Lors des modules de formation organisés en Auvergne, les contrôleurs locaux sont sollicités pour intervenir et partager leurs connaissances et leurs savoir-faire auprès de contrôleurs stagiaires.



stagiaires en formation pratique au péage de Montluçon

Les contrôleurs de la DREAL sont aussi mis à contribution, en fonction de leurs compétences, pour assurer la formation continue de leurs collègues et participent également à des actions d'informations réglementaires auprès de forces de l'ordre.

En 2010, 257 demi-journées de formations ont été ainsi dispensées par les CTT de la DREAL Auvergne.

Sécurité routière

- L'ORSR propose un flash mensuel régional synthétisant les données départementales et intégrant les données nationales et établira un bilan annuel.
- Une étude d'évaluation des aménagements de sécurité de la RCEA est engagée en 2011 avec l'appui méthodologique du CETE de Lyon.
- Le programme 2011 du Pôle d'Appui Sécurité Routière comprend plusieurs sessions de formation pour répondre aux besoins des coordinations départementales : formations de nouveaux Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), d'IDSR mention « Collèges » aux fins d'agréments par l'Education Nationale, d'Enquêteur Comprendre Pour Agir (ECPA). Dans le but de poursuivre l'amélioration et l'homogénéisation des connaissances techniques des IDSR, un second stage d'appropriation des nouvelles technologies embarquées sera proposé. Un séminaire inter-régional des Chargés de Missions 2 Roues Motorisés (ex- Monsieur Moto) sera organisé en automne ; il apportera des connaissances techniques dans plusieurs domaines : traumatologie, équipements de protection (conception et normalisation des casques, protections dorsales, bottes et gants), la communication pilote-passager, les apports des stages circuits et enduro au service d'une bonne maîtrise du 2 roues sur la route.
- Une formation pratique à l'éco-conduite automobile sera organisée pendant la semaine de sécurité routière en septembre.
- Pour le PIMAC, un bilan hivernal 2010-2011 et une préparation à la saison 2011-2012 avec les différents services (Direction Départementale de la Protection des Populations, préfectures, gendarmeries) seront effectués. La mise en place de l'expérimentation de l'échangeur A89/A71 devrait être effective dès le début de saison 2011-2012.

Contrôle technique des véhicules

Les objectifs de la DREAL Auvergne sont programmés au niveau national :

- 38 visites de centres techniques de contrôles pour véhicules légers,
- 120 visites de supervisions de centres de contrôles poids-lourds,
- 4 visites approfondies de centres de contrôles pour véhicules lourds.

Contrôles des transports terrestres

La certification Iso 9001 de la procédure des contrôles des transports terrestres est prévue en 2011.

Les routes nationales

Au sein de la DREAL Auvergne, le Service Maîtrise d'ouvrage (SMO) assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement routier. Ces opérations d'aménagement du réseau routier national ont pour objectifs de fluidifier la circulation, de renforcer la sécurité des usagers et d'améliorer le cadre de vie des riverains.



Le SMO est chargé, pour chaque opération, de la définition progressive du programme puis de sa mise en oeuvre (fonctionnalités de l'infrastructure, coût et délai de réalisation), depuis les études préalables jusqu'à la mise en service.

Il pilote les phases de concertation, la réalisation des études, les procédures règlementaires (déclaration d'utilité publique, autorisation loi sur l'eau et les milieux naturels, ...) et foncières (enquête parcellaire ...), la programmation des travaux, leur financement et le mode de dévolution (marchés publics).

Il s'appuie sur différents maîtres d'oeuvre, principalement trois services d'ingénierie routière (SIR) positionnés respectivement au sein des DIR Massif Central, Centre Est et Méditerranée. Le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement assure aussi des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et réalise différentes études.

Bilan 2010

Année de signature et de mise en oeuvre du programme de modernisation des itinéraires routiers (PdMI)

Le PdMI validé le 3 décembre 2009 a fixé pour la période 2009-2014 les objectifs et les financements sur le réseau routier national en Auvergne. Ce programme s'élève à 272,19 M€ et constitue en montant le 5^{ème} de France. Il traduit de plus un fort engagement de l'Etat puisque l'Auvergne bénéficie du 4^{ème} plus important financement de l'État, soit 253,79 M€.

Pour l'Allier, les opérations de déviation de Varennes-sur-Allier et Villeneuve-sur-Allier sur la RN 7 ont été retenues, ainsi que la poursuite de la mise à 2x2

voies de la RCEA entre Cressanges et Bresnay au sud de Moulins.

Pour le Cantal, les projets retenus concernent les opérations de déviations de Sansac-de-Marmiesse/ Aurillac et Polminhac (études et acquisitions foncières), ainsi que la réalisation de trois créneaux de dépassement entre Murat et Massiac permettant d'améliorer la fluidité du trafic. Ce programme est cofinancé par le Conseil Général. La convention particulière a été signée le 19 juillet 2010.

Dans le Puy-de-Dôme, une opération emblématique sur l'A75 a été retenue et concerne la sécurité environnementale des virages entre Coudes et Issoire. Ce programme est cofinancé par le Conseil Général. La convention particulière a été signée le 4 juin 2010.

En Haute-Loire, deux opérations sont financées : le contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay sur la RN 88 et la déviation d'Arvant sur la RN 102, première phase de la liaison A 75-Brioude.

Ce programme est cofinancé par le Conseil Général, la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le SYDEC. La convention particulière a été signée le 9 juillet 2010.

Avancement des projets routiers

RN 7 - Aménagement entre St-Prix et le département de la Loire

Dans le prolongement de la déviation de Lapalisse, l'aménagement de la RN 7 consiste sur près de 10 km à dévier la route actuelle. La phase terrassement s'est achevée fin décembre 2010. Le marché chaussée a aussi été notifié.

RN 7 - Déviation de Varennes-sur-Allier

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN7 au droit de Varennes-sur-Allier se situe entre la rivière et l'agglomération.

Les fouilles archéologiques ont été engagées sur la partie sud du projet au droit de la RN 209.

L'autorisation Loi sur l'eau obtenue mi-2010 a prévu la mise en place d'un comité de suivi environnemental. Ce comité placé sous la présidence du préfet de l'Allier, est chargé de suivre la prise en compte des mesures environnementales et des mesures compensatoires à mettre en oeuvre. Deux études ont en effet été lancées. Un inventaire faune-flore est en cours et se poursuivra jusqu'au printemps 2011. La seconde étude concerne la recherche de sites le long de la rivière où l'enlèvement d'un enrochement permettrait une mobilité naturelle de la rivière. La réalisation de désenrochement constituerait une mesure compensatoire.

RCEA - Accélération de la mise à 2x2 voies

A l'issue d'une consultation initiée en 2007 avec les élus, et compte tenu des enjeux en matière de sécurité et d'aménagement du territoire, il est apparu utile d'engager des études relatives à l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la RCEA entre A 71 et A 6, ainsi que sur les modalités de son financement. La commission nationale de débat public (CNDP) a décidé le 7 avril 2010 d'organiser elle-même le débat public et en a confié l'animation à une commission particulière. Le dossier de présentation du projet a été approuvé par la commission nationale le 6 octobre. Le débat public s'est déroulé du 4 novembre 2010 au 4 février 2011.

Sans que soit remis en cause le principe de la mise à 2x2 voies, les positions exprimées ont été très marquées. Le public, mais aussi les élus, ont activement participé que ce soit aux réunions publiques ou sous forme de contribution ou question.



RN 122 - Déviation de Sansac-de-Marmiesse et raccordement à Aurillac

Les études préalables au choix du tracé se sont poursuivies jusqu'en milieu d'année. La concertation publique s'est déroulée en septembre 2010. le choix du tracé devrait intervenir début 2011.

RN 88 - Première année des travaux du contournement du Puy-en-Velay

Le projet de contournement de l'agglomération du Puyen-Velay est entré en phase active en 2010 avec le début des travaux du viaduc de Taulhac (422m) et la notification du marché de la construction de la tranchée couverte d'Ours-Mons.

RN 145 - Déviation de Quinssaines et doublement du contournement de Montlucon

La déviation de Quinssaines et la première section du doublement sur place du contournement de Montluçon jusqu'à l'échangeur de Chateaugay ont été mis en service fin juin 2010.

Les travaux de doublement pour la dernière section ont été engagés.

Perspectives 2011

RCEA - Accélération de la mise à 2x2 voies

Fin du débat public le 4 février 2011 et décision ministérielle attendue à la fin du 2ème trimestre 2011.

RCEA - Cressanges-Bresnay

Fin de la construction de la nouvelle chaussée sud et début des travaux de remise à niveau de la chaussée existante.

RN 145 - Doublement du contournement de Montluçon

Fin des travaux du doublement sur place du contournement de Montluçon entre l'échangeur de Chateaugay et l'échangeur du Pont des Nautes. Mise en service prévue fin juin 2011.

RN 122 - Déviation de Sansac-de-Marmiesse et raccordement à Aurillac

Choix du tracé et ses fonctionnalités en terme d'échanges.

Poursuite des études de « projet ».

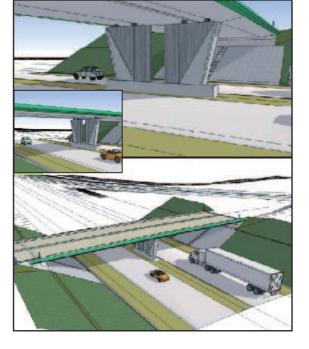
RN 122 - Créneau de La Chapelle d'Alagnon

Réalisation des travaux de création d'un créneau de 1 km avec un volet environnemental spécifique lié à la modification et la requalification du lit du ruisseau du Foufouilloux.

Travaux de construction du viaduc

RN 88 - Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay





RN 7 - Déviation de Villeneuve-sur-Allier

Fin de la construction des ouvrages d'art. Lancement de l'appel d'offres terrassements. Procédure CNPN.

RN 7 - Aménagement entre St-Prix et la limite du département de la Loire

Réalisation des chaussées. Mise en service fin décembre 2011.

RN 7 - Déviation de Varennes-sur-Allier

Fin des études environnementales et de recherche de mesures compensatoires.

Engagement des travaux de franchissement du Valençon et des terrassements.

RN 102 - Liaison A75-Brioude

Réalisation des études détaillées de niveau «projet».

Contournement nord-ouest de Vichy

Reprise des études environnementales et de trafic.

Quelques chiffres

42,7M€

Financements affectés

94,3 M€ Engagements financiers

65,6 M€Crédits consommés

Les fonctions supports

>> Le secrétariat général



La certification qualité ISO 9001 de la DREAL

La DREAL a engagé les démarches de management par la qualité et de certification dès sa création, début 2010, en s'appuyant sur les expériences de la DRE, de la DIREN et de la DRIRE dans ce domaine. Cette démarche, pilotée par le secrétariat général, a abouti en janvier 2011 à la certification qualité ISO 9001 de la DREAL. Aujourd'hui, près de la moitié des agents de la DREAL sont concernés par le périmètre de certification. Il recouvre les domaines de l'inspection des installations classées, des équipements sous pression et canalisations de gaz, des carrières et de l'après-mine, du contrôle technique des véhicules, des procédures de transactions pénales relatives à la loi sur l'eau, des instructions de dossiers de transport et de détention d'espèces protégées, de la gestion et la réglementation des transports publics, et les avis émis notamment au titre de l'autorité environnementale.

Cette certification qualité ISO 9001 est un moyen pour permettre à la DREAL de répondre au mieux aux attentes de ses bénéficiaires, qu'il s'agisse de particuliers, de représentants du monde associatif, des élus, d'entreprises ou encore d'autres administrations.

Pour 2011, l'ambition de la DREAL sera d'étendre la certification à de nouvelles activités (gestion des données, maîtrise d'ouvrage routière, pilotage des crédits, pilotage de la police de l'eau, gestion administrative et financière des agents...) et de consolider les processus existants.

La mise en place des instances paritaires et du règlement intérieur de la DREAL

Les élections des représentants du personnel ont été organisées en 2010, permettant la mise en place du comité technique paritaire et du comité local d'hygiène et de sécurité de la DREAL.

Suite à un travail préparatoire conduit en groupe de travail avec des agents volontaires et avec les représentants du personnel, le règlement intérieur de la DREAL a pu être approuvé et sera mis en œuvre en 2011.

L'aboutissement du projet immobilier de la DREAL

La mise en œuvre du projet immobilier de la DREAL a constitué un chantier important pour le secrétariat général et la cellule informatique. Il a permis le regroupement de l'ensemble des services du siège sur un même secteur géographique à Clermont-Ferrand, avec une optimisation des surfaces de bureaux. Cette opération s'est traduite par plusieurs chantiers de travaux, incluant des opérations de mises aux normes des locaux et de déménagements pour une centaine d'agents.

Les unités territoriales de l'Allier et du Cantal ont également déménagé dans des locaux gérés par les directions départementales des territoires.

Pour 2011, des travaux complémentaires sont prévus afin de poursuivre la mise aux normes du bâtiment du siège. Un réseau téléphonie IP sera également mis en place dès février pour relier les 3 sites de Clermont-Ferrand.

La mise en place du secrétariat général

Lors de la première année de création de la DREAL, le secrétariat général, constitué d'agents provenant des trois anciennes directions, s'est attaché à construire un mode de fonctionnement orienté sur l'écoute et la satisfaction des bénéficiaires internes en s'appuyant sur les outils de la démarché qualité.

Il s'est traduit par le développement du site Intranet, la mise en place et l'animation du site Internet, la réalisation d'enquêtes d'écoute du personnel, la rédaction et la mise en œuvre des documents qualité pour les principaux processus support (gestion des ressources humaines, des achats, des moyens matériels et informatiques, accueil des nouveaux arrivants, ...). Cette démarche sera consolidée en 2011, notamment par la prise en compte du référentiel Marianne pour ce qui est de l'accueil du public, et intègrera l'hygiène et la sécurité dans les processus de management de la qualité.

La contribution du SG à la politique du développement durable

Tout d'abord en interne, le SG met en œuvre pour les achats courants les objectifs de la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable. En 2011, des groupes de travail « écoresponsabilité » seront mis en place pour prolonger l'effort déjà engagé sur les choix de fournitures et de matériels.

En externe, le SG porte les politiques de partenariat associatif et de mécénat environnemental. Ces deux politiques complémentaires permettent de soutenir des projets exemplaires en matière environnementale et en faveur du développement durable. En matière de chantiers de jeunes par exemple, le document-cadre d'interventions et d'orientations sera révisé en 2011 sous la coordination de la DRJSCS Auvergne et intègrera les critères du Developpement Durable. La promotion du mécénat environnemental est à initier et pourra s'appuyer sur la Plate-forme 21.

>> MISSION STratégie, ressources humaines

Dans sa fonction budgétaire au plan régional, la MSRH a accompagné, en 2010, l'élaboration et la gestion des 7 budgets opérationnels de programme dans le contexte de la mise en place du nouvel outil comptable Chorus.

En 2011, l'accent sera mis sur le suivi de gestion des différents budgets - métiers et sur le développement de la mesure de la performance.

Sa fonction de responsable du budget de fonctionnement régional allouant des moyens financiers aux services assurant, dans la région, des missions pour le MEDDTL avec des agents de ce ministère, a été fortement impactée, en 2010, par la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat et la création de nouvelles directions départementales interministérielles.

En 2011, de nouveaux changements dans le périmètre des budgets nécessiteront de nouvelles adaptations.

Le pilotage régional de la gestion des ressources humaines passe par une démarche annuelle d'allocation des effectifs nécessaires à l'accomplissement des missions du MEDDTL sur les territoires de la région. Cet exercice fait l'objet d'une réforme de méthode initiée en 2010. A ainsi été ouvert un important chantier visant à une répartition plus objective des effectifs entre les services intervenant pour le ministère et fondée sur des indicateurs d'activité partagés et actualisés.

Ces travaux seront poursuivis et affinés en 2011.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) sera développée en 2011 pour mieux anticiper les besoins et y répondre en terme de formation notamment.

L'actualisation, en 2011, du document de stratégie régionale initié en 2009 permettra d'enrichir le volet GPEEC mais aussi de formaliser les complémentarités entre les services départementaux

>> Le pôle support intégré

Bilan 2010

Chorus

Le prologiciel CHORUS de comptabilité de l'État a été mis en place le 1er janvier 2010 sur quelques Budgets Opérationnels de Programme (BOP). Les deux ministères (MAAPRAT et MEDDTL) ont mis en place des plates-formes communes. En région Auvergne, le Centre de Prestations Comptables Mutualisé (CPCM) est basé au PSI, au sein de la DREAL. Les effectifs du CPCM sont issus d'effectifs MEDDTL et MAAPRAT. L'intervention du CPCM a été contractualisée par la signature de délégations de gestion et contrats de services entre les services déconcentrés (délégants) et la DREAL (délégataire) ainsi que par les Préfets respectifs.

Le déploiement de CHORUS au sein des Ministères est progressif. En ce qui concerne la plate-forme du CPCM, deux autres BOP ont basculé sous CHORUS en cours d'année 2010.

L'utilisation de Chorus permet de répondre aux exigences de la LOLF.

Intégration des activités de gestion administrative et paye

Dans le cadre de la préparation du passage à l'Opérateur National de Paye pour la liquidation de la paye, le bureau de gestion du personnel a repris au cours du 1er semestre 2010 la gestion administrative et la paye de l'ensemble des agents MEDDTL en région.

Afin de préciser l'organisation pratique et les règles de fonctionnement dans le cadre de cette nouvelle organisation, des conventions établissent les relations entre le PSI et les services employeurs.

Le 1er Juillet 2010 a été mis en place un nouveau logiciel de gestion du personnel, Réhucit, en remplacement des anciens logiciels GESPER et GESFIN.

Mise en place de CAP au niveau régional

Suite au décret 2010-996 du 27 août 2010, des CAP locales ont été instituées au niveau régional auprès du DREAL pour les corps des adjoints administratifs et des dessinateurs. Ces CAP se substituent aux CAP départementales ; l'organisation, la préparation et le secrétariat de ces CAP sont assurés par le BGP.

Informatique

La cellule informatique a été sollicitée en 2010 pour les équipements informatiques liés aux restructurations des services ainsi que pour le développement de la fibre optique, la téléphonie sur IP et la mise en œuvre de nouveaux domaines de travail.

Perspectives 2011

- Certaines activités de production du PSI vont encore monter en puissance :
 - basculement le 1er janvier 2011 de l'ensemble des BOP sur CHORUS. Il s'agit du basculement le plus
 - remontée progressive des activités retraite des services de la région au BGP pour les agents MEDDTL et constitution des comptes individuels retraites dans le cadre de la mise en place du service des retraites
- La production devra être fiabilisée par la mise en place de procédures, indicateurs ...
- L'expertise auprès des services dans les différents domaines d'activités du PSI sera confortée ou développée.
- La contractualisation des prestations du PSI avec les services sera poursuivie.
- L'animation au niveau régional sera développée en confortant les réseaux métiers.
- Les compétences des agents pour l'accomplissement de leurs missions seront confortées et accrues.
- Un processus prestations de services sera mis en œuvre dans le cadre de l'élargissement de la certification ISO 9001.
- La dématérialisation des procédures d'utilisation de la visioconférence par exemple, permettront de prendre en compte les objectifs du Développement Durable.

Quelques chiffres

agents gérés par le bureau de gestion du personnel fin 2010

26 443 demandes de paiement et factures traitées par le CPCM

 Centre de prestations comptables mutualisé Gestion du personnel PSI Pôle Support Intégré Affaires juridiques Informatique Jérémie BOUQUET Marchés Põie stratégie réseaux
Põie régional emploi et compétences
Service social régional Gestion de l'information Gestion des ressources matérielles Gestion des ressources humaines > Hygiène et sécurité éco-responsabilité SG Secrétariat Général > Formation Christophe > Qualité Mission Stratégie et Ressources Humaines > CLAS Sécurité routière, contrôle technique des véhicules et défense Contrôle des transports routiers Gestion et règlementation des transports Service Transports, Déplacements et Sécurité Contrôles, défense et sécurité routière Samme BERGER Transports et mobilité durables Dominique ROLAND Didier BORREL Service Maîtrise d'Ouvrage Programmation et gestion financière Qualité, méthode et assistance Responsables d'opérations Procédures et foncier Chantal SMO Herve VANLAER Directeur régional Directeurs adjoints > Prévision des crues Allier > Chargé de mission mines et après mines > Pilotage de l'inspection des installations classées Prévisions, hydrologie et risques naturels Risques chroniques Risques technologiques Service Risques Gilles CERISIER Évaluation environnementale et avis Géomatiques, statistiques et données Politiques territoriales de développement durable Énergie, construction, climat et air Service Territoires, Évaluation, Logement, Énergie et Paysages Logement STELEP Agnès DELSOL **Organigramme** Service Eau, Biodiversité > Ressources minérales Stratégie biodiversité et aires protégées Eau et milieux aquatiques et Ressources CHARRIER Nature Adjoint

Unité territoriale Allier - Puy de Dôme

Unité territoriale Cantal

Unité territoriale Haute Loire

35



Ressources, territoires, habitals et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement 7 rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand cedex 1 Tél. 04 73 43 16 00 Fax. 04 73 34 37 47